

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>me</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir,	Omnibus.
4 — 30 — —	Express.
3 — 47 — —	Poste.
9 — 4 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — —	Omnibus.
6 — 23 — —	Omnibus.
10 — 11 — —	Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.

7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Les versions relatives aux conditions qu'impose-  
rait le Piémont à son consentement à l'alliance napolé-  
taine sont comme les jours : elles se suivent et ne se  
ressemblent pas. Nous en avons deux ou trois ; voici  
le *Courrier du Dimanche* portant dans ses feuilles la  
vraie vérité, le mot de la situation, et les plus sû-  
res prévisions pour l'avenir.

C'est de Londres que vient au *Courrier* toute cette  
lumière. Le correspondant anglais de ce journal,  
après avoir mis en pièces tout ce qui a été dit à ce  
sujet depuis une semaine, après avoir dépeint les  
embarras du comte de Cavour et pénétré les secrets  
les plus intimes de la correspondance qu'auraient  
échangée l'Empereur des Français et le roi de Nap-  
les, nous donne les clauses suivantes comme le  
prix exact mis à son alliance par le cabinet de Turin,  
et qui en aurait instruit les cabinets de Naples et  
de Paris par ses agents officiels.

1<sup>o</sup> On attendra que la constitution promulguée  
fonctionne, que, les élections faites et les chambres  
napolitaines convoquées, le pays puisse exprimer  
son sentiment sur les concessions que le roi de Nap-  
les vient de faire à ses Etats. Le roi de Sardaigne  
doit avant tout connaître si les Napolitains considè-  
reront la constitution octroyée comme satisfaisant  
leurs vœux et non comme détruisant les causes de  
leur mécontentement et de leurs griefs ;

2<sup>o</sup> Le roi de Naples fera cesser toute guerre ci-  
vile en Sicile. Il ne cherchera pas, par la voie des ar-  
mes, à faire rentrer sous sa domination les Siciliens.  
Ceux-ci seront laissés libres de se prononcer sur leur  
sort à venir ;

3<sup>o</sup> Le roi de Naples mettra sa politique d'accord  
avec celle du Piémont, et les efforts constants des  
deux souverains, comme le but manifeste et persé-  
vérant de leur politique, sera l'affranchissement de  
tout le territoire italien de toute domination étrangère ;

4<sup>o</sup> Le roi de Naples s'emploiera auprès du Saint-

Siège, d'accord avec Victor-Emmanuel, pour obte-  
nir du pape une constitution libérale et une politi-  
que nationale pour ses Etats, et la ratification du  
vote des Romagnes.

Vous le voyez, telles sont les bases que le comte  
de Cavour propose officiellement, jusqu'à ce jour,  
au projet d'alliance dont il n'a que faire, et qu'il  
compte voir sombrer au milieu de nouveaux évène-  
ments qui ne tarderont pas à se produire.

Il est inutile de discuter ce document, il n'a rien  
d'authentique par lui-même ; ensuite il ne nous  
semble avoir rien de probable ou à peu près. Le  
*Courrier*, en annonçant cette importante communi-  
cation dans quelques lignes spéciales, conclut de l'im-  
possibilité de l'acceptation de pareilles conditions,  
que la guerre est proche, et la seule solution pos-  
sible des difficultés où se débat actuellement l'Italie.  
Il va même jusqu'à prétendre que le comte de Cavour  
est convaincu que le premier acte du parle-  
ment de Naples sera la déchéance des Bourbons.

Les préoccupations italiennes se font vivement res-  
sentir à Vienne où les conseils de cabinet présidés  
par l'empereur se succèdent presque sans interrup-  
tion. Naturellement c'est le sort de la Vénétie qui est  
l'objet des soucis du gouvernement autrichien, et  
s'il est distrait de ces pensées sérieuses, c'est pour  
se reporter vers d'autres sujets d'inquiétudes ou  
tout au moins de préoccupations.

Le conseil de l'Empire, où les membres de la dé-  
putation hongroise acquièrent chaque jour un plus  
haut degré d'importance, met le gouvernement dans  
une situation très-délicate ; on parle beaucoup de  
réformes de toute nature, et le gouvernement va se  
trouver peut-être bientôt obligé de dissoudre le grand  
conseil ou de lui concéder de véritables attributions  
législatives.

L'entente si bien prédite lors de l'entrevue de  
Bade, entre les différents Etats de l'Allemagne,  
n'est point encore un fait accompli, quoiqu'elle se  
soit opérée entre certains d'entre eux. Mais jusqu'à  
présent on en est encore aux espérances en ce qui

concerne le rapprochement des deux grandes puis-  
sances ; on ne s'est point encore entendu sur les  
points de départ.

Toutefois une lettre autographe vient d'être  
adressée par le prince régent à l'empereur d'Autri-  
che, et l'on a lieu de croire que des négociations  
réelles vont s'engager.

La conférence relative aux affaires de la Suisse  
est à peu près résolue, si nous en croyons les di-  
vers renseignements qui nous parviennent, bien  
que rien ne soit encore décidé quant à l'époque où  
elle devrait avoir lieu. La *Gazette de Cologne*  
persiste à prétendre que si l'Autriche a accepté de s'y  
faire représenter, c'est à la condition que la Sardai-  
gne ne serait pas admise.

On ne saurait être plus dans le faux. Un journal  
belge fait remarquer avec raison que, dans la note  
du 20 juin aux puissances, M. Thouvenot, en fai-  
sant sa proposition, rappelle « que les gouverne-  
ments de Sardaigne et de Suisse ont fait valoir,  
pour participer aux travaux de la conférence, des  
considérations dont le gouvernement de l'Empe-  
reur a admis la justesse. » Or, c'est dans ces ter-  
mes que la proposition d'une conférence a été faite  
par la France, c'est dans ces termes que l'Autriche  
l'a acceptée.

La *Nouvelle Gazette de Francfort* se dit en mesure  
d'affirmer de la manière la plus positive que les rela-  
tions entre les cours de Vienne et de Berlin sont ou  
ne peut plus amicales qu'on a la conviction mainte-  
nant d'arriver avant peu à une entente complète,  
en dépit de toutes les tentatives faites pour faire  
échouer les efforts des deux cabinets allemands. —  
A. Esparbié. (Le Pays.)

## DEUX-SICILES.

Le bruit se confirme d'un engagement qui aurait  
eu lieu, sur la route de Messine, entre les troupes  
royales et les volontaires de Garibaldi, sans avan-  
tage marqué d'aucun côté. Cette affaire est de peu

## FEUILLETON

## L'ILE DE SEIN

## PILOTES ET NAUFRAGEURS.

(Suite.)

L'intrepide enfant, après s'être orientée en vraie  
fille de marin, se dirigea vers les écueils où brillèrent  
les feux.

Les naufrageurs ont plusieurs procédés pour induire  
les navires en erreur. Le plus connu consiste à prome-  
ner et à balancer un falot de manière à faire croire aux  
marins que c'est le feu d'un autre bâtiment bercé par le  
roulis. Il n'y a aucun danger, doivent penser les navi-  
gateurs qui se dirigent droit sur lui et rencontrent la  
côte là où ils comptaient trouver un fond suffisant. Mais  
cette ruse, trop bonne en certains parages, et qu'ont si  
longtemps pratiquée les riverains de Kerlouan et de Guis-  
seny, autres fameux naufrageurs, ne suffirait pas à l'île de  
Sein, autour de laquelle on ne peut guère naviguer en  
ligne droite à cause de la multitude des écueils.

Andhu le Païen avait étudié la disposition ordinaire  
des feux de terre ferme : il savait la calquer. Il postait  
ses faux de telle sorte qu'en les apercevant, les prati-  
ques expérimentés eux-mêmes risquaient de se voir en-  
traînés par les courants hors de leur route. S'ils en chan-  
geaient c'étaient pour se briser sur Forhot, Men-Horvé,

Korno-Bras ou la Tête-du-Chat. Suivant les vents, la  
marée et le lieu d'où il attendait quelque navire, Andhu  
le Païen établissait ça ou là sa perfide illumination.

Ensuite, estimant la nouvelle direction que prendrait  
le bâtiment, il se rendait avec sa bande vers le point  
où les vagues roulaient les débris et les épaves.

Maintes fois il avait réussi ; mais plus il vieillissait,  
plus les temps devenaient durs. Les chrétiens, au lieu  
d'assommer les naufrages, s'avaient de les secourir ; les  
marius et pêcheurs allaient jusqu'à défendre du pillage  
les cargaisons échouées ; les pilotes faisaient pis encore :  
par les plus mauvais temps, ils se devotaient au salut  
des navires et prévenaient ainsi les naufrages.

Andhu le Païen avait laissé à la garde de ses feux éche-  
lonnés Penn-Marô (Tête-de-Mort), la plus forte des ses  
filles.

Nu-pieds, cheveux épars, un falot caché sous ses hail-  
lons, elle se tenait prête à rallumer celles des lanternes  
qui s'éteindraient. Au bruit des vagues dont l'écume re-  
jaillissait sur elle, au sifflement de la tempête à travers  
les rocs de granit, Penn-Marô mêlait le chant sinistre des  
sorcières celtiques :

« Je me change en chienne noire ou en corbeau, quand  
je le veux, ou en porte-braudon (feu follet), ou en ser-  
pent ailé.

« Je sais une chanson qui fait fendre les cieux, et tres-  
saillir la grande mer, et trembler la terre.

« J'ai trois vipères qui couvent un œuf de dragon ; si  
mon dragon vient à bien, grande sera la desolation ;

il jettera des flammes à sept lieues à la ronde !...  
(1) « *Chant populaire de la Bretagne.* »

La naufrageuse bondissait de roche en roche, courant  
de l'un à l'autre de ses feux ; Loïzaik, elle aussi, cou-  
rait de roche en roche, mais elles ne se rencontrèrent  
pas.

« Ce n'est pas avec de la chair de perdrix, ni de la chair  
de becasse, mais avec le sang sacré des innocents que je  
nourris mes vipères... » continuait Penn-Marô.

Elle s'interrompit pour blasphémer de rage : le plus  
éloigné de ses falots venait de s'éteindre.

Quand elle fut au point où elle l'avait accroché aux  
rochers, elle ne le trouva même plus. Au même instant  
un second feu s'éteignit, puis un troisième.

« Ce n'est ni le vent, ni la mer, ni le diable ! c'est  
quelque chrétien de malheur ! hurla Penn-Marô.

Sa gaffe à pointe de fer en main, elle se précipita  
vers le dernier falot, s'accroupit entre deux écueils, vit  
frémissant de fureur, tous ses autres falots disparaître  
successivement, et attendit dans l'ombre.

Une forme svelte et blanche se dessina bientôt à la  
tueur du feu rouge.

« Une fille !... toute seule !... Louizaik Dénoual !...  
Malheur sur elle ! s'écria la naufrageuse.

La dernière des lanternes de corne venait d'être lancée  
dans les flots, quand Loïza fut atteinte entre les deux  
épaules par un violent coup de gaffe. Elle tomba baignée

(1) Chant populaire de la Bretagne.

d'importance, et si nous examinons l'attitude de la presse, tant étrangère que française, et l'indifférence du public, il nous semble que le prestige militaire du dictateur s'est quelque peu éclipsé derrière les fautes et l'inexpérience du politique.

Cela devait être, et Garibaldi doit s'apercevoir aujourd'hui que, s'il est facile de démolir, il est moins facile de reconstituer. La première de ces besognes a toujours été la sienne, la seconde n'est pas à sa portée.

Le *Corriere mercantile* de Gênes publie plusieurs documents importants.

C'est d'abord une adresse présentée à S. Exc. M. le baron Bernier au nom de la population napolitaine à l'occasion de l'attentat dont il a été victime.

Ensuite ce même journal publie l'acte souverain par lequel le roi François II accorde à ses peuples la constitution de 1848; des décrets relatifs aux élections qui auront lieu le 10 septembre prochain à la liberté de la presse, à la garde nationale, etc., ainsi qu'un rapport des nouveaux ministres précédant la promulgation de la constitution.

Les dépêches de Naples annoncent que les premiers fonctionnements de la constitution faissent la population napolitaine dans un sentiment de réserve.

Les élections doivent se faire le 19 août. Le nombre des députés est fixé à 142 sans compter ceux de la Sicile dont il n'y a pas à se préoccuper pour le moment.

S'il y a dans la capitale une sorte d'attente qui pourrait être plus sympathique, les provinces ont accueilli, au contraire, avec entraînement la constitution et le nouveau drapeau national.

Les trois oncles du roi se sont mis à la tête du comité libéral et modéré qui s'est formé pour préparer les élections.

On pense que la majorité de la chambre sera animée de cet esprit qui est à cette heure l'esprit politique des trois oncles du roi.

On assure que M. de Cavour s'empresse de faire délivrer des passe-ports à tous les réfugiés napolitains qui, depuis l'établissement de la nouvelle constitution, désirent rentrer dans leur patrie. (Le Pays.)

Marseille, 7 juillet. — Les nouvelles de Palerme, du 3 juillet, portent que Garibaldi a passé en revue 9,000 volontaires la plupart très jeunes.

Un inspecteur de la police et sa femme auraient été assassinés près de Palerme. Le dictateur a publié un décret menaçant de bannissement et même de la peine de mort quiconque amènera du monde contre les fonctionnaires de l'ancienne police. Il rappelle en même temps que des commissions spéciales ont été chargées de rechercher et de punir les fonctionnaires qui, à l'intérieur, ont commis des actes de sévices.

La reine-mère est décidément à Gaëte. Les généraux Nunziante et Santo-Vito ont donné leur démission.

Turin, 7 juillet. — Les réfugiés napolitains qui étaient à Turin partent presque tous pour Naples.

Naples, 4. — La proclamation de la constitution

a été accueillie avec indifférence. La non-acceptation de M. Manna produit une fâcheuse sensation.

La mission n'est pas encore partie pour Turin. — Havas.

#### NOUVELLES DE SYRIE.

Le *Times* a reçu la lettre suivante d'Alexandrie en date du 25 juin :

Le steamer postal français, parti de la Syrie, et qui est arrivé hier ici, nous apporte des détails récents et complets sur la guerre sauvage et fratricide que se font entre eux les Druses et les chrétiens maronites du mont Liban. L'avantage est presque entièrement en faveur des Druses, dont la fureur s'exaltait de plus en plus à la vue du sang qui commençait à couler. Les Turcs, ajoutait-on, se déclaraient plus ou moins ouvertement pour eux.

Les récits qu'ils font des cruautés exercées par les Druses sont vraiment déchirants. Sur plusieurs autres points, les Druses ont engagé les chrétiens à déposer leurs armes en leur assurant qu'ils ne seraient point inquiétés, promesse qui fut presque aussitôt suivie de leur massacre, du pillage et de l'incendie de leurs maisons. On calcule que pendant les trois dernières semaines il a été détruit plus de soixante villages. Le pacha de Damas a déclaré qu'il ne peut garantir la paix en cette ville pour une semaine.

Les Druses du Liban et du Haman, aidés par les Bédouins, ont assiégé Zahleh, la plus considérable et la plus florissante ville dans le Liban, et contenant une population de plus de 10,000 habitants, mais jusqu'à présent, ils n'ont pu la prendre. Avant-hier, ils ont été battus avec une grande perte par les chrétiens. Ils ont en effet, été repoussés trois ou quatre fois de Zahleh; néanmoins, on craint que la place ne puisse pas résister beaucoup plus longtemps, faute de munitions.

Si Zahleh est pris, ce sera la destruction de la cause chrétienne dans le Liban. A Sidon, il a été commis contre les chrétiens des atrocités inouïes, et un grand nombre d'entre eux ont été massacrés. Enfin, la Syrie tout entière, depuis Alep jusqu'à Gara, est dans un état de profonde consternation. Les autorités turques restent impassibles devant l'œuvre de destruction, et quand les consuls européens les engagent à intervenir et à mettre fin à la guerre, ils promettent et ne font rien, et enfin ils déclarent n'avoir pas de forces suffisantes. En ce cas, il est grandement temps que les puissances européennes interviennent pour arracher à toutes ces horreurs une des plus belles provinces de l'empire.

La seule ville où l'on soit maintenant en sûreté dans la Syrie est Beyrouth. Deux vaisseaux de guerre anglais sont mouillés en vue de la ville; c'est un steamer de onze canons et une canonnière. Il y a aussi une frégate russe et trois vaisseaux français, une frégate, un brick et un steamer.

La lettre particulière ci-après, datée de Beyrouth, 20 juin, contient avec des détails plus authentiques la nouvelle qui s'est répandue à Alexandrie. Pendant la dernière quinzaine, les affaires ont pris dans le Liban un caractère beaucoup plus grave. Hasbeeyeh et Rasbeeyeh, deux grands et florissants villages situés aux environs du mont Hermon, ont été pris,

saccagés et détruits par les Druses, en présence des garnisons turques des deux endroits. Les Turcs, dit-on, n'ont nullement essayé de protéger les villages; au contraire, ils ont activement secondé l'ennemi.

A la prise de ces villages, un grand nombre d'habitants chrétiens, hommes, femmes et enfants se sont réfugiés dans le Seraï ou garnison. L'officier qui commandait les troupes turques a forcé les hommes à rendre leurs armes; il les ont rendues et les armes ont été envoyées à Damas. Il a ensuite parlementé avec les chefs des Druses et les portes du Seraï ont été ouvertes. Les Druses sont entrés et les chrétiens, sans armes, sans défense, ont été horriblement massacrés, sans distinction d'âge ni de sexe, et cela devant les troupes turques qui se tenaient immobiles. Quelques chrétiens ont réussi à s'échapper et se sont réfugiés à Beyrouth.

P. S. On m'apprend ce matin une nouvelle que malheureusement je ne crois que trop vraie. On dit que les Druses ont pris Zahleh le 18 et ils l'ont détruite par le feu.

Les chrétiens et les Druses ont éprouvé de grosses pertes.

Les femmes et les enfants ont été renvoyés de la ville un jour ou deux après l'entrée des Druses.

La ruine de Zahleh est une grande perte pour les chrétiens.

La lettre suivante, écrite par un témoin oculaire, le R. P. Rousseau, l'un des religieux de la Compagnie de Jésus qui desservent la mission de Syrie, contient de douloureux détails sur les scènes sanglantes qui viennent de se passer dans le Liban : Saïda, 6 juin 1860.

« C'est la semaine de la Pentecôte qu'a éclaté dans le Liban cette guerre cruelle. Je n'ai encore reçu aucune nouvelle des lieux éloignés; mais je puis vous parler de ce qui s'est passé aux portes de cette ville et dans les environs jusqu'à sept ou huit lieues dans les terres.

« Cinquante villages à peu près ont été brûlés. Dans ces villages, les habitants ont été égorgés en partie, les troupeaux enlevés et les campagnes complètement dévastées. Ceux qui ont échappé à ce premier massacre ont cru qu'ils trouveraient à Saïda un asile sûr contre les poursuites de leurs ennemis; ils se sont dirigés du côté de la ville; mais, en traversant les jardins, qui sont immenses aux abords de Saïda et aux portes mêmes, ils ont trouvé un bien douloureux martyre.

« La population musulmane, excitée par les cris incendiaires des muftis, chefs de la religion de Mahomet, s'est précipitée sur les chrétiens. Les muftis criaient dans les mosquées et aux portes de la ville : « Laisserons-nous périr la religion de notre prophète? Voici les chrétiens qui viennent prendre notre ville. Aux armes! aux armes! »

« Les musulmans, en grande foule, armés de poignards, de fusils, de casse tête et de toutes sortes d'armes meurtrières, exaltés par un fanatisme dont il est impossible d'avoir une idée sans avoir été témoin des scènes de barbarie auxquelles ils se sont livrés avec la plus grande fureur sur les chrétiens pris au dépourvu, la plupart sans armes et harassés de fatigue. Ils ont tué les hommes, les

dans son sang. La fille d'Andhu la traîna par les cheveux vers la dernière pointe et la précipita dans le tourbillon en disant :

— Le courant porte au large!... va, chienne, chrétienne maudite! va te faire manger par les requins!

Puis elle rejoignit sa famille en vociférant contre les pilotes, leur race et leur dieu.

Cependant, à travers le brouillard, le premier des deux navires avait entrevu les feux rougeâtres; malgré la tempête, il se couvrait de toile en changeant de route pour essayer de doubler les récifs sur lesquels le capitaine se croyait assailli.

La lune se levait; une déchirure se fit dans les nuages, les Andhu virent se détacher sur un disque blafard la silhouette du bâtiment égaré.

Il courait droit sur eux, droit sur la chaîne de récifs anguleux qui le déchireraient en mille pièces dès le premier choc.

— Penru-Marco, console-toi! dit le vieux païen; voici qui paiera nos lanternes!

— Nous sommes vengés déjà! tu es une brave fille! ajoutaient les frères de la naufrageuse.

— Bon! bon! voilà qui va bien, grommelait la vieille mère.

— La nuit est bonne, mes gars!... Nous boirons demain du vin ardent.

Andhu parlait encore, quand un coup de sifflet se fit entendre, et vomissant à son tour une malédiction atroce :

— Ils laissent arriver!... Ils ont un pilote, c'est clair! Faudra-t-il donc crever de faim et de soif à tout jamais!

Le navire en perdition n'avait pas seulement un pilote, il en avait deux : maître Dénoual et son fils Hoël.

Le désarmement du *Magnanime* ne devant pas se faire attendre, Dénoual avait retenu son fils à Brest.

— Sitôt congédié, je retourne chez nous avec toi, dans ma barque; ça ne tardera pas huit jours!

— Ma sœur Loïzaik s'inquiète à la case, père! objecta Hoël; laisse-moi repartir, je reviendrai.

— Non, reste! je vais envoyer de nos nouvelles par un ami qui part pour Plogoff.

Le village de Plogoff est situé non loin de la pointe du Raz; mais soit négligence, soit accident la commission ne fut point faite. Et Loïzaik était en proie aux plus vives inquiétudes, tandis que le fils Dénoual charmait son père en la lui dépeignant avec une expansion fraternelle :

— Loïzaik, que vous avez laissée petite à la maison, disait-il, est une grande et belle fille déjà. Foi de pêcheur, il n'y a pas une fillette pareille. Pour la fraîcheur, c'est une fleur du printemps, un ange du bon Dieu pour la sagesse, et pour le courage un matelot; mais pour la force, dame! c'est autre chose. Elle est un brin délicate...

— Comme sa mère, murmura le pilote.

— J'y veillais, moi! continua Hoël. A la tombée du brouillard, je la forçais à rentrer. Loïzaik est la joie de mon cœur et le bonheur du vôtre.

A ces éloges fraternels, maître Dénoual était doublement fier de sa fille et de son fils. Dès qu'il eut enfin reçu son congé, la barque de famille, montée par trois autres matelots du *Magnanime*, natifs de l'île de Sein, sortit du port de Brest, traversa la rade et franchit le goulet.

La mer était un peu dure, mais la brise favorable lorsqu'ils doublèrent la pointe du Tourlinguet, située à quatre grandes lieues de leur îlot. Le vent tourna, le ciel se couvrit, il fallut prendre les avirons une lieue avant d'être à la hauteur du Raz. Les marins congédiés et Hoël le pêcheur amenèrent la voile. Dénoual gouvernait.

Vers le couchant du soleil, ils allaient aborder quand ils aperçurent dans le sud les deux voiles dont l'apparition provoquait la joie sinistre de la famille Andhu. La plus rapprochée arbora pavillon pilote.

— Jésus! Seigneur! fit Dénoual en soupirant voici de l'ouvrage qui arrive mal à propos. J'espérais embrasser ma fille Loïza ce soir et passer la nuit à la case. Vous autres, matelots, vous pensiez rentrer enfin chez vous; mais du vent qui vente ce soir, ce trois-mâts qui n'a pas de pilote sera en perdition avant une heure.

— C'est vrai pour le sûr! dit Hoël à regret.

— Allons! s'écriaient en même temps tous les braves marins.

Au lieu d'accoster, il forcèrent de rames et franchirent ce redoutable Raz de Sein qu'on n'affronte jamais sans faire le signe de la croix.

(La suite au prochain numéro.)

femmes et les enfants sans distinction. Mais ce n'était pas assez pour ces barbares d'ôter la vie à leurs victimes; ils les ont mutilées et déchiquetées à coups de poignard, pour mieux rassasier leur haine contre le nom chrétien.

» Dix-neuf de ceux qui avaient été massacrés aux portes de la ville avaient été transportés dans un jardin. Le R. P. Prunière, notre supérieur, a voulu aller, au péril de sa vie, les faire enterrer. Il nous a raconté qu'il était impossible de n'être pas saisi d'horreur à la vue d'une semblable scène de carnage et de cruauté.

» Il y avait parmi ces victimes deux femmes, deux enfants, neuf prêtres et six autres hommes qu'il n'a pas reconnus. Ils étaient tous nus, ensanglantés, les membres coupés, tout le corps couvert de plaies et les entrailles arrachées. Ils répandaient déjà une odeur infecte difficile à supporter. Le P. Prunière était accompagné dans sa mission de charité par deux hommes bien armés; mais, malgré ce secours, peu s'en est fallu qu'il ne succombât à l'attaque dirigée contre lui par quelques musulmans qui l'ont aperçu. Il n'a pu continuer son œuvre de dévouement.

» Les victimes sont donc restées là où on les a frappées. Leurs cadavres sont dans les chemins, dans la campagne, dans les jardins, répandant une odeur pestilentielle. Les chiens de la ville (il y en a des milliers), attirés par cette odeur, se sont mis à les dévorer.

» On ne connaît pas exactement le nombre des chrétiens immolés par les Drones et les musulmans. Les uns ne le portent qu'à 800, les autres le font monter à 1.200; ce qui est certain, c'est qu'on découvre chaque jour de nouveaux cadavres. On vient de trouver plusieurs puits et plusieurs citernes dans la ville et des cavernes hors des murs qui en sont remplis jusqu'à l'orifice. Parmi ces morts, il y a 80 prêtres maronites, quelques prêtres schismatiques et plusieurs religieuses.

#### FAITS DIVERS.

Par suite de la mort du prince Jérôme, le comte de Castellane est devenu le doyen d'âge des maréchaux de l'empire. Il est né en 1788.

Voici la liste des onze maréchaux survivants, par ordre de nomination :

Maréchal vaillant,	11 décembre 1851
Maréchal Magnan,	31 décembre 1852
Maréchal de Castellane,	31 décembre 1852
Maréchal Baraguey-d'Hilliers,	28 août 1854
Maréchal Pélessier,	12 septembre 1855
Maréchal Randon,	18 mars 1856
Maréchal Canrobert,	18 mars 1856
Maréchal Bosquet,	18 mars 1856
Maréchal Mac-Mahon,	6 juin 1859
Maréchal Regnault de Saint-Jean d'Angély,	6 juin 1859
Maréchal Niel,	25 juin 1859

— La surface du soleil est depuis plusieurs jours envahie par un grand nombre de taches, elles s'étendent sur deux zones sensiblement parallèles à l'équateur solaire et présentent dix à douze groupes contenant près de soixante taches, environnées chacune d'une seule pénombre. Quelques-unes de ces taches sont elles-mêmes formées par la réunion de deux ou trois autres, comprises dans une même pénombre.

M. Chacornac, qui depuis douze ans enregistre avec le plus grand soin la configuration et les dimensions des taches du soleil, ne les avait point encore vues en aussi grand nombre.

Les taches actuelles présentent des changements tellement rapides que quelques heures suffisent pour modifier totalement leur configuration. Ainsi, le 26, un groupe de taches mesurant une étendue angulaire égale au cinquième du rayon du soleil est apparu subitement. Depuis lors il n'a cessé d'éprouver de grandes variations. Le 29 juin, il occupait une étendue angulaire qui dépassait le quart du rayon du soleil.

On sait qu'on a attribué aux taches du soleil une action favorable sur la température terrestre. Cette opinion va être soumise à une épreuve délicate par la recrudescence du nombre de taches au milieu de la saison anormale que nous traversons. On doit toutefois remarquer que le soleil loisant pour toute la terre, il ne faudra pas, dans cette épreuve, se borner au climat d'une contrée, mais qu'on devra avoir égard à celui de l'ensemble des continents. (*Bulletin de l'Observatoire impérial de Paris.*)

#### CHRONIQUE LOCALE.

Au moment où nous mettons sous presse, toutes les autorités civiles et militaires se réunissent pour

se rendre au service funèbre pour le repos de l'âme de S. A. I. M<sup>r</sup> le prince Jérôme Napoléon.

#### RAPPORT de M. Louvet au Corps-Législatif.

(Suite.)

#### COLONIES.

#### CHAPITRE XV. — Matériel civil et militaire, 400,000 fr. divisé comme suit :

1<sup>o</sup> 200,000 francs pour construire un bassin de radoub à Fort-de-France (Martinique).

Il n'existe aux Antilles aucun bassin de réparation pour les bâtiments de l'Etat et ceux du commerce. Il nous faut aller chercher ces bassins dans des ports étrangers souvent fort éloignés. Fort-de-France est dans une situation favorable pour cette nature de service : c'est le point de concentration de nos forces navales aux Antilles, c'est le port de refuge de tous les bâtiments qui naviguent dans ces mers. Ce bassin, dont le devis s'élève à 2 millions, sera exécuté aux frais de la colonie moyennant une subvention d'un million fournie par l'Etat.

2<sup>o</sup> 85,000 francs pour le curage de la rade de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

La Guadeloupe, à la suite du tremblement de terre de 1843, a vu s'obstruer le passage de la magnifique baie de la Pointe-à-Pitre, ainsi que la darse où les navires pouvaient venir sur le bord même du quai opérer leurs chargements. Un curage est devenu nécessaire et coûtera environ 700,000 francs. La colonie exécutera ce travail avec les ressources de son budget, moyennant une subvention de 170,000 francs qui sera fournie par l'Etat et qui sera employée à l'acquisition d'une drague à vapeur et de son matériel. Le crédit demandé ci-dessus représente la moitié de cette subvention.

3<sup>o</sup> 25,000 francs pour l'achèvement du phare de la Caravelle (Martinique).

Un phare a été construit sur la pointe de la Caravelle où vont atterrir tous les navires qui se rendent à la Martinique. Il ne manque plus que l'appareil d'éclairage. Le crédit ci-dessus est destiné à y pourvoir.

Voilà, Messieurs, quelle est, dans tous ses détails et avec les modifications que nous y avons introduites, la composition des 45,735,000 fr. Votre Commission a examiné attentivement chacune de ces dépenses après en avoir conféré avec MM. les Conseillers d'Etat, et elle a voulu que le présent rapport, malgré la longueur à laquelle il allait se trouver condamné, vous présentât un résumé succinct des motifs qui avaient déterminé son adhésion.

Si on additionne ensemble toutes les sommes qu'exigera l'achèvement des travaux compris au projet de loi, on arrive à un chiffre très-considérable. Mais vous remarquerez, Messieurs, que les crédits dont nous vous proposons l'adoption, n'engagent, à vrai dire, l'Etat dans aucune entreprise nouvelle; ils se réfèrent tous, ou presque tous, à des travaux commencés dont il faut poursuivre l'exécution. Il est bon, toutefois, d'envisager sérieusement l'importance des sommes nécessaires à l'achèvement de ces entreprises, afin d'en tirer cette réflexion, qu'on ne saurait apporter trop d'ordre et trop d'économie dans les dépenses ordinaires de nos budgets annuels, en vue du prompt achèvement des grands travaux commencés. Une autre réflexion surgit également de l'étude que nous venons de faire : c'est que, par le vote des crédits ci-dessus, une très-grande partie de nos besoins extraordinaires se trouvant satisfaite, nous sommes fondés à croire que nous diminuons d'autant l'éventualité de ces crédits extra-budgetaires qui, étant ouverts sans ressources spéciales, troublent toujours d'une manière fâcheuse l'économie annuelle de nos budgets.

Enfin, Messieurs, il ne vous aura point échappé que les travaux dont nous venons de mettre le tableau sous vos yeux, s'appliquent presque exclusivement à nos provinces; ils répondent donc dans une certaine mesure aux justes préoccupations du Corps-Législatif concernant la fâcheuse émigration vers Paris des ouvriers de nos départements.

Par suite des amendements sur les dépenses adoptés par la Commission et le Conseil d'Etat, la répartition des 45,735,000 fr. se trouve en définitive modifiée de la manière suivante :

Ministre d'Etat	2,400,000
— de l'Intérieur	2,500,000
— de la Marine	2,700,000
— de l'Instruction publique et des Cultes	3,285,000
— de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics	29,450,000
— de l'Algérie et des Colonies	5,400,000
<b>Total</b>	<b>45,735,000</b>

#### Ressources.

Nous avons dit précédemment qu'en regard des 150,000 millions de travaux annoncés, l'exposé des

motifs plaçait 160 millions de ressources, composées comme suit :

31,000,000 fr.	Reliquat de l'emprunt de 520 millions contracté pour la guerre d'Italie;
48,000,000	Valeur réalisable de l'indemnité de 60 millions accordée à la France par la Sardaigne, en vertu du traité de Zurich;
25,000,000	Excédant des recettes sur les dépenses de la Caisse de la dotation de l'armée, réalisé au 31 décembre 1859;
32,000,000	Excédant présumé des mêmes recettes au 31 décembre 1860;
24,000,000	Idem, au 31 décembre 1861.
<b>160,000,000 fr.</b>	

Le devoir de votre Commission était de rechercher si ces ressources étaient réellement disponibles, et dans quelle mesure il était possible de les mettre immédiatement à la disposition du Gouvernement.

Les explications qui nous ont été fournies par MM. les commissaires du Gouvernement ont constaté que le reliquat net des 520 millions empruntés pour la guerre d'Italie sera, au 31 décembre prochain, de 31 millions, déduction faite des dépenses relatives à notre corps expéditionnaire en Lombardie jusqu'au 30 juin, et à notre expédition de Chine et de Cochinchine jusqu'au 31 décembre 1860. En sus de ces 31 millions, on pourrait compter encore sur des annulations de crédits qu'on évalue à une vingtaine de millions; mais il convient de réserver la ressource à peu près certaine des annulations pour couvrir les excédants de dépense qui ne manqueront pas de se produire dans des expéditions aussi lointaines. Les 31 millions seulement peuvent donc être considérés comme présentement disponibles.

Les 48 millions proviendront, on le sait, d'une indemnité de guerre accordée par la Sardaigne à la France en vertu du traité de Zurich. Cette indemnité, dont le chiffre nominal est de 60 millions, a été stipulée payable en une rente 5 pour 100, de 3 millions annuels, inscrite sur le grand-livre de la dette publique de Sardaigne, et dont le Gouvernement français a accepté les titres au pair. Or, comme le cours moyen du 5 pour 100 piémontais est de 80 à 82 francs, il s'ensuit que la valeur actuelle et réalisable des 60 millions d'indemnité ne peut être estimée au delà de 48 millions. Un fait nouveau s'est produit depuis l'élaboration du présent projet de loi : la Sardaigne, en cédant Nice et la Savoie à la France, a demandé que la France se chargeât d'une part proportionnelle de sa dette publique; des négociations sont ouvertes sur cette demande; et, jusqu'à ce qu'elles aient abouti, ne convient-il pas de surseoir à toute destination de nos rentes piémontaises? La disponibilité de ces 48 millions est donc soumise à une éventualité qu'il est impossible d'apprécier pour le moment.

Quant aux 81 millions à prendre en trois annuités sur la Caisse de la dotation de l'armée, leur disponibilité ne saurait être mise en doute. Quiconque étudie la marche de cette institution comprend que ce ne sont pas les ressources financières qui lui feront défaut. L'excédant des recettes sur les dépenses a été pour l'année 1859, de 37 millions sur lesquels 12 millions ont été prélevés pour atténuer les découverts du Trésor, conformément à l'art. 21 de la loi du 4 juin 1858; il reste donc 25 millions d'excédant réalisé et actuellement disponible.

On a à peu près la certitude de réaliser un excédant de recettes de 32 millions au moins à la fin de la présente année 1860. Quant à l'année 1861, on ne fait figurer l'excédant des recettes que pour 24 millions, d'abord à cause de l'incertitude que présentent toujours des prévisions faites une année d'avance, puis parce qu'en 1861 la Caisse de la dotation de l'armée commencera à se rapprocher de l'époque où ses charges annuelles tendront à s'équilibrer avec le niveau de ses recettes. Il est infiniment probable, toutefois, que l'excédant des recettes pour 1861 dépassera de beaucoup les 24 millions prévus.

Mais si les 81 millions à fournir en trois annuités par la Caisse de la dotation de l'armée doivent être considérés comme une ressource parfaitement certaine, il convient d'envisager cette ressource sous son vrai caractère et de la désigner sous son véritable nom; c'est un emprunt qui grossira le montant de notre dette consolidée, et qui grèvera, pour le service de ses intérêts, nos budgets annuels d'une quantité de rentes proportionnelle. Malgré cela, nous ne balançons pas à vous proposer d'adopter cette ressource, à cause de l'utilité et de l'importance des travaux auxquels elle pourvoit. Cet emprunt, d'ailleurs, est d'une nature particulière, qu'il ne faut pas méconnaître : effectué dans une caisse publique, en dehors de la Bourse et de la spé-

colation, sans aucun appel aux capitaux privés, il a le double avantage d'être d'une réalisation facile et sûre, et de n'apporter aucune perturbation sur le grand marché de nos valeurs.

(La suite au prochain numéro.)

Pour chronique locale et faits divers P. GODET.

**DERNIÈRES NOUVELLES.**

Les nouvelles arrivées hier de Naples par la voie de Marseille n'ont guère d'intérêt. Plusieurs hauts fonctionnaires et des personnages qui occupaient des places importantes à la cour ont quitté la ville soit volontairement, soit pour obéir à des injonctions officieusement données. Quelques journaux de 1848 et 1849 avaient reparu, mais la loi sur la presse n'étant pas encore publiée, ils ont dû se taire. La population en général se montre froide et indifférente. Les princes, oncles du roi, déploient tout leur zèle pour faire renaître la confiance. On commence à désigner à la haine publique tels ou tels anciens hommes d'Etat qui, jusqu'au moment de la publication de l'édit royal, ont été contraires au nouveau régime. On ne saurait assez blâmer ce système. L'amnistie d'en haut devrait conseiller l'amnistie d'en bas.

Londres, 8 juillet.—L'agence Reuter prétend, et nous lui laissons la responsabilité de ses assertions, que la réunion de la conférence serait probablement ajournée au mois d'octobre. Les ambassadeurs de Russie et d'Autriche profiteraient d'un congé avant la conférence et quitteraient Paris. Pendant la conférence, les ambassadeurs ordinaires repré-

senteraient les puissances dont le consentement à la conférence serait assuré. — Havas.

M. Charles-Ferdinand-Hippolyte de ROMANS, demeurant au château de Flines (Maine-et-Loire), né au même lieu, se pourvoit près de Son Exc. le Garde-des-Sceaux, à l'effet d'obtenir l'autorisation de joindre à son nom, celui de son oncle, M. BODET DE LA FENESTRE, en exécution du testament de ce dernier dont il est le légataire universel.

A. FROYEZ,

(331) Référendaire à la Chancellerie.

M. PASSEDOIT, fondeur, à la Croix Verte, prévient MM. les propriétaires dont les maisons bordent les trottoirs, qu'il a été autorisé par M. l'architecte de la ville, à leur offrir un modèle de gargouille ou tuyau de dégorgeement destiné pour les conduits en usage.

Ce système étant beaucoup plus simple et plus solide, présente également l'avantage de coûter bon marché.

(319)

**Marché de Saumur du 7 Juillet.**

Froment (hec. de 77 k.)	20 24	Huile de lin . . . .	48 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	19 45	Paille hors barrière	52 45
Seigle . . . . .	12 80	Foin . . . . id. . .	49 —
Orge . . . . .	12 40	Luzeine (les 750 k.)	50 70
Avoine (entrée) . .	10 50	Graine de trèfle . .	— —
Fèves . . . . .	12 —	— de luzeine . . . .	— —
Pois blancs . . . . .	28 75	— de colza . . . .	28 —
— rouges . . . . .	25 —	— de lin . . . . .	26 —
Cire jaune (50 kil)	225 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ordin.	80 —	(l'hectolitre) . . . .	— —
— de chenevis . . .	45 —	— cassées (50 k)	— —

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS.	
Coteaux de Saumur . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 143 à 150
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur, . . .	1 <sup>re</sup> id. 90 à 100
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 70 à 80
Saint-Léger et environs . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 80 à 90
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 70 à 80
Le Puy-Notre-Dame et environs . . . .	1 <sup>re</sup> id. 85 à 95
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 67 à 75
La Vienne . . . . .	60 à 65
ROUGES.	
Souzay et environ . . . . .	90 à 125
Champigny, 1858 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 245 à 255
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 195 à 205
Id. 1859 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 195 à 205
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 125 à 135
Varrain, 1858 . . . . .	155 à 155
Id. 1859 . . . . .	90 à 125
Bourgueil, 1858 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 155 à 165
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 155 à 165
Id. 1859 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 145 à 155
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 110 à 120
Restigny . . . . .	100 à 110
Chinon, 1858 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 125 à 135
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 115 à 125
Id. 1859 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 100 à 110
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 90 à 100

(1) Prix du commerce.

**BOURSE DU 7 JUILLET.**

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 68 95.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 97 20.

**BOURSE DU 9 JUILLET.**

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 68 75.

4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 97 05.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Il a été perdu dimanche 1<sup>er</sup> juillet, à l'angle de la rue du Prêche, un LORNON EN OR AVEC SA CHAÎNE.

Prière de le déposer au bureau de police. (332)

Tribunal de Commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Honoré GUÉGNON, boucher à Saumur, sont invités à se trouver, le mercredi 11 courant, à 9 heures du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal, à l'effet d'être consultés tant sur l'état des créanciers présomés, que sur la nomination du syndic.

Le Greffier du Tribunal,

(333) TH. BUSSON.

Etude de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

**GRANDE VENTE MOBILIÈRE.**

En la demeure de M. DU GARREAU, propriétaire à Montreuil-Bellay, Le dimanche 15 juillet 1860, à onze heures du matin, par le ministère de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

Cette vente comprendra notamment: meubles de salon en velours, meubles de salle à manger, vaisselles, cristaux, meubles de chambres à coucher, lits, armoires, secrétaires, linges, batterie de cuisine en cuivre; outils de forgeron et charron, fer et acier neufs, ferraille; charrettes, tombereau, charriot, herses, fûts vides, bois de chauffage, de charpente et de charronnage, un tilbury, plusieurs équipages de charrettes et de voitures, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant et 5 p. 0/0.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance au 1<sup>er</sup> novembre 1861:

1<sup>o</sup> Le MOULIN DE CRAVANT, sur la commune d'Alloues, composé de trois paires de meules montées à l'anglaise, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation.

2<sup>o</sup> Cinq hectares cinquante cinq ares de terre et prés avoisinant le moulin. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Alloues. (335)

**A VENDRE**

DEUX MAISONS,

Sises levée d'Enceinte,

Occupées par M<sup>me</sup> Cousillan et M. Latham.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire.

**AVENDRE**

La MAISON occupée par M<sup>me</sup> Pasquier, modiste, rue Saint-Jean.

S'adresser à M<sup>e</sup> MAUBERT, huissier.

**A VENDRE**

UN GRAND COUPÉ,

(Carrosserie de Paris),

En bon état et très-confortable, avec patentes et strapontin.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

OU A LOUER

Présentement.

1<sup>o</sup> UNE MAISON, dans la Basse-Isle.

2<sup>o</sup> UNE AUTRE MAISON, rue de Roon.

S'adresser à M. LEHOUX, à la Croix-Verte. (291)

**A LOUER**

Présentement,

Ecurie à deux chevaux, belle remise, et grenier à fourrages.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (274)

**MAISON A LOUER**

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

**A LOUER**

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n<sup>o</sup> 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

**UNE MAISON DE BLANC**

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

**AVIS.**

Un homme et une femme, âgés l'un et l'autre de 40 ans, bien valides et bien connus par leurs bons antécédents, désirent se placer comme domestiques à la ville ou à la campagne. S'adresser au bureau du journal.

**LA PATERNELLE,**

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

Saumur, P. GODET, imp.

**Beligion. Famille. L'AMI DU PEUPLE. Travail. Propriété. JOURNAL DU DIMANCHE.**

Les feuilles politiques présentent aujourd'hui le plus vif intérêt; tout le monde veut connaître les nouvelles; chacun a besoin d'un journal.

L'AMI DU PEUPLE se recommande au public par l'abondance et le choix des matériaux qu'il donne. Son format est celui du MONITEUR UNIVERSEL, et il arrive le dimanche dans toutes les communes.

Chaque numéro contient tous les événements politiques de la semaine; les Faits officiels; une Chronique départementale; des articles Variétés; des articles d'Agriculture; un Bulletin de commerce, très-complet; un Feuilleton; des Nouvelles diverses; en un mot tout ce qui peut contribuer à instruire et amuser le lecteur.

DOUZE ANNÉES d'existence ont consacré le succès de ce journal. Le prix d'abonnement est de 8 fr. PAR AN pour toute la France; 4 fr. pour SIX MOIS.

Il suffit en conséquence, pour s'abonner, d'envoyer, par lettre affranchie, un bon de poste de 8 fr. pour un an, ou de 4 fr. pour 6 mois, à l'adresse de M. le Directeur de l'Ami du Peuple, rue Saint-Laud, 83, à Angers (Maine-et-Loire).

Un numéro d'essai sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par Lettre affranchie.

LES

**CENT MILLE FEUILLETONS**

ILLUSTRÉS,

Paraissant 2 fois par semaine.

BUREAUX, A PARIS, RUE DE RICHELIEU, 45.

Un Roman complet pour 5 centimes.

ABONNEMENT.	LE JOURNAL	On s'abonne à Paris et chez tous les libraires de France et de l'Étranger, en envoyant des timbres postes ou un mandat à l'ordre M. PELLIGAND, directeur.
Paris . . . 6 f. 50 c.	des Cent mille Feuilletons illustrés	
Départem. 7 50	Est la seule publication donnant, dans chacun de ses numéros, c'est-à-dire pour 5 centimes, UN ROMAN COMPLET ILLUSTRÉ.	
Etranger, port en sus.		

On trouve des exemplaires chez tous les Libraires.

Pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,